

DOSSIER DE PRESSE
4 juillet 2022

Renouvellement des tilleuls de l'allée charretière du parc de Parilly



ÉDITO

© Eric Soudan



Pierre Athanaze

Vice-président de la Métropole délégué à l'environnement,
la protection animale et la prévention des risques

« Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que nous avons pris la décision d'abattre les tilleuls de l'allée charretière du parc de Parilly. De plus en pleine période de végétation. Mais cela relevait de notre responsabilité après la chute de plusieurs de ces arbres et donc du danger qu'ils faisaient peser sur les très nombreux usagers du parc. L'état général de ces tilleuls montre une grande fragilité liée au dérèglement climatique et aux épisodes successifs de sécheresse de ces dernières années. Le maintien plus longtemps des arbres parasités par un champignon lignivore heureusement fort rare, fait courir un risque important aux usagers de ce parc, leur abattage

est donc inévitable. Le remplacement de ces arbres sera une opportunité de revoir nos habitudes de plantation et de créer une nouvelle allée charretière plus adaptée au changement climatique et beaucoup plus accueillante pour la biodiversité, principalement pour les insectes pollinisateurs. Pour cela, nous allons multiplier le nombre d'arbres plantés et implanter une quinzaine d'essences différentes, à la fois par leur composition, mais aussi par leur structure. L'objectif, à terme, est de retrouver une allée charretière ombragée, confortable, et en capacité de résister aux conséquences du réchauffement climatique. »

POURQUOI ABATTRE LES TILLEULS ?

La décision d'abattre les tilleuls de l'allée charretière est liée aux huit chutes d'arbres ou ruptures de branches recensées depuis 4 ans.

Une expertise de l'ensemble des tilleuls argentés a été réalisée en décembre 2020 et, à la suite de cette expertise, des travaux d'élagage et d'abattage ont été réalisés au printemps 2021. Quelques mois plus tard, le 27 juin 2021, un arbre est tombé au passage de deux usagers du parc, heureusement sans dommages corporels importants. À la suite de ce nouvel incident, une expertise approfondie a été demandée au cabinet Chlorophyl assistance afin de déterminer les raisons de la chute de l'arbre. L'expertise a conclu que le basculement était dû à une pourriture racinaire avancée, causée par un champignon peu commun, qui a dégradé l'ancrage de l'arbre sans toutefois qu'il puisse être diagnostiqué à l'époque. En effet, aucun signe ne pouvait alerter visuellement sur ce type de pourriture : la végétation de l'arbre était saine, sa vigueur maintenue, seul l'ancrage de l'arbre était dégradé. Fort de ce constat, le cabinet a été missionné pour examiner la totalité des tilleuls de



l'allée charretière. L'expert arrive à la conclusion qu'en dépit de l'absence d'une méthodologie fiable permettant de détecter à coup sûr les arbres dangereux, de nombreux tilleuls sont victimes du même phénomène et présentent une pourriture racinaire non décelable. À partir de l'échantillon analysé par l'expert, pas moins de 38 tilleuls pourraient présenter un vrai danger et donc menacer la sécurité des usagers du parc.

À la lumière des incidents et des expertises, la décision de renouveler la totalité des tilleuls de l'allée charretière a donc été prise. Ce choix a été conforté par la chute de deux arbres le 25 juin dernier – sans



victime ni dégâts matériels – et entraîné l'accélération du calendrier d'abattage, initialement prévu à l'automne, et qui sera réalisé à partir du 4 juillet pour une durée de quinze jours.

Au total, de 118 à 126 arbres seront abattus et toute la matière (bois, branches, feuilles) issue de l'abattage sera broyée et utilisée ultérieurement pour le paillage des végétaux*. Cette « fourchette » est due aux expertises spécifiques qui

vont avoir lieu sur 7 tilleuls situés dans l'enceinte du parc de jeux pour enfants Wakoo Park. En fonction des tests de traction, ces tilleuls pourraient également être abattus en cas de danger avéré pour les usagers du parc.

En amont de l'abattage, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) est passée inspecter les arbres et signaler ceux abritant des nids d'oiseaux. Un soin particulier sera pris pour vérifier qu'il n'y ait plus de

* La réutilisation du bois contaminée par le champignon ne pose pas de problème sanitaire, car le champignon à l'origine de la chute des tilleuls se développe uniquement dans des conditions d'humidité du bois, et de confinement obscur. De plus, le champignon est présent uniquement sur les mâts racinaires et n'a pas été décelé dans les troncs et branches. Il n'y a donc aucun risque de le retrouver dans les résidus d'abattage, et encore moins de le voir se développer en conditions extérieures.

jeunes oiseaux dans les nids avant l'abattage des arbres.

À la suite de l'abattage des tilleuls, les agents des parcs métropolitains travailleront durant le mois d'août au rognage et à l'excavation des souches des tilleuls. Les mois de septembre et d'octobre serviront à la préparation des sols avant la plantation des essences nouvelles qui débutera à partir du mois de novembre.

Depuis 3 ans, les équipes de Parcs et Jardins de la métropole plantent entre 2 000 et 3 500 végétaux chaque hiver. La plantation de l'allée charretière sera donc la priorité de végétalisation des équipes du parc durant l'hiver prochain. Cette plantation devrait durer au plus tard jusqu'à fin janvier, le travail de mise en place du paillage intervenant au fil des plantations. La diversification des essences plantées a été privilégiée étant donné les conditions de maintien extrêmement difficiles dans le parc de Parilly dans lequel pas moins de 2000 arbres ont dû être abattus en l'espace de 4 ans, soit environ 10% du patrimoine arboré du parc.



En acceptant l'abandon d'un paysage rythmé et rectiligne, au profit d'une conception hybride d'arbres de forces, d'espèces, et de formes variées, le nouvel aménagement permettra d'assurer une végétalisation et une gestion facilitées à long terme. La mortalité de certains sujets ou de certaines espèces dans ce type d'aménagement, est peu impactant d'un point paysager, puisque les formes et les âges sont volontairement mixtes. Cette solution a été associée à l'installation de massifs arbustifs et grimpants, créant ainsi des zones de protections. Par ailleurs, ces types de plantations sont favorables à l'accueil d'une faune plus variée ainsi qu'aux pollinisateurs, par le choix d'une palette diversifiée, mixant local et horticole.

Ce choix permet la replantation d'un nombre de végétaux important, d'environ 250 arbres, 600 arbustes, et près de 1 500 arbustes bas, vivaces et couvre-sol. Il vise à apporter une nouvelle cohérence entre l'allée charretière et le reste du parc de Parilly et propose d'inventer un nouveau type d'axe structurant, rompant ainsi avec les codes classiques des jardins historiques, même si l'aménagement proposé permet de conserver une allée large et rectiligne qui, à terme (15 ans environ), offrira aux usagers du parc une voûte végétale du même type que l'allée charretière de tilleuls argentés.

Le budget de l'ensemble du projet de plantation est estimé à 138 000 €, dont 85 000 € pour l'achat des arbres et des végétaux choisis.





Papier recyclé

© Crédits photos : Éric Soudan, Picasa, Pascal Goubier. Métropole de Lyon

CONTACT PRESSE

Métropole de Lyon

Régis Guillet

rguillet@grandlyon.com

06 98 51 59 94

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole